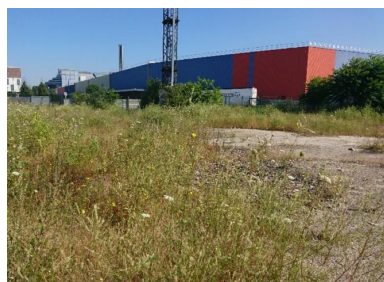


**PROJET D'UN NOUVEAU COLLEGE ET GYMNASE SUR LA ZAC
DE L'ECOQUARTIER DES DOCKS
COMMUNE DE SAINT-OUEN-SUR-SEINE(SEINE-SAINT-DENIS)**

DEMANDE DE DEROGATION ESPECES PROTEGEES

**REPONSE A L'AVIS DU 22 FEVRIER 2021 DU
CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE
NATUREL**



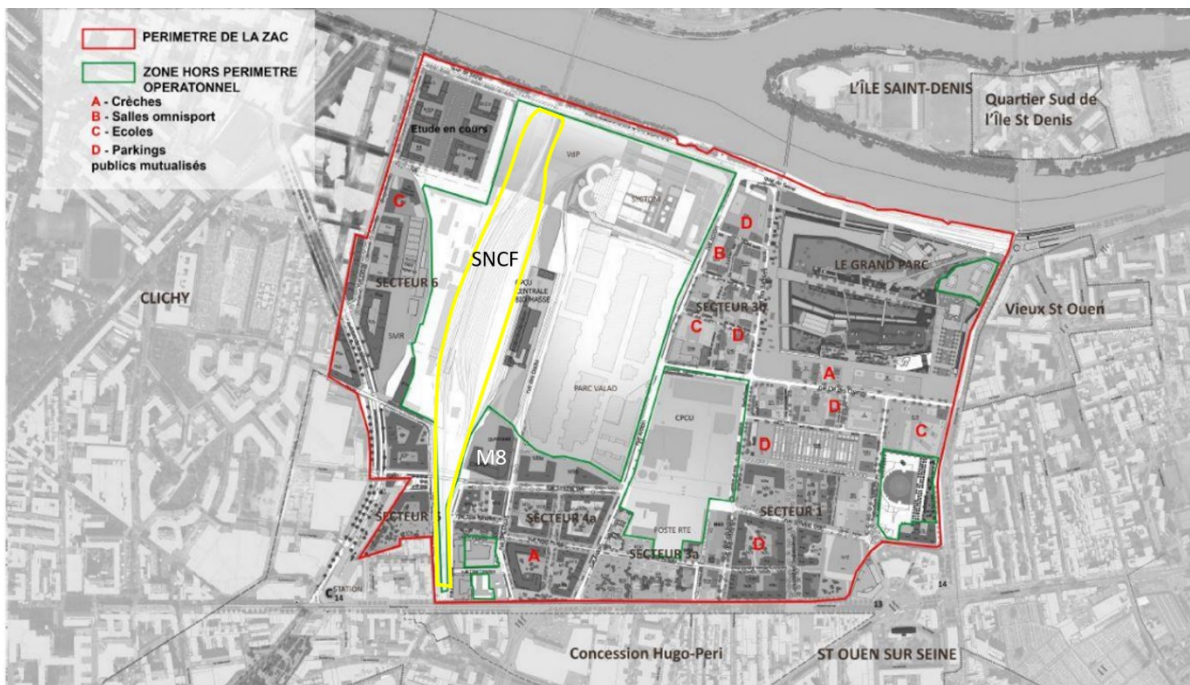
Référence de l'avis : Avis CSRPN L.411-2 derogation_especes projet nouv. collège et gymnase ZAC des Docks (93)

Le projet de construction d'un nouveau collège, dans le secteur 4 de la Zac de l'écoquartier des Docks de Saint-Ouen-sur-Seine, sur l'îlot M8, a fait l'objet d'une demande de dérogation pour atteinte aux espèces protégées, déposée par le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis.

Le conseil scientifique régional de patrimoine naturel de la région d'Ile de France (CSRPN) a émis un avis défavorable sur cette demande après passage en commission le 28 janvier 2021.

Le Département, conjointement avec Séquano, l'aménageur de la ZAC, prend actuellement des mesures à la suite de cet avis et propose sur les points soulevés les réponses suivantes :

Réponse relative au porter à connaissance auprès de SNCF réseau pour la prise en compte de la Falcaire de Rivin.

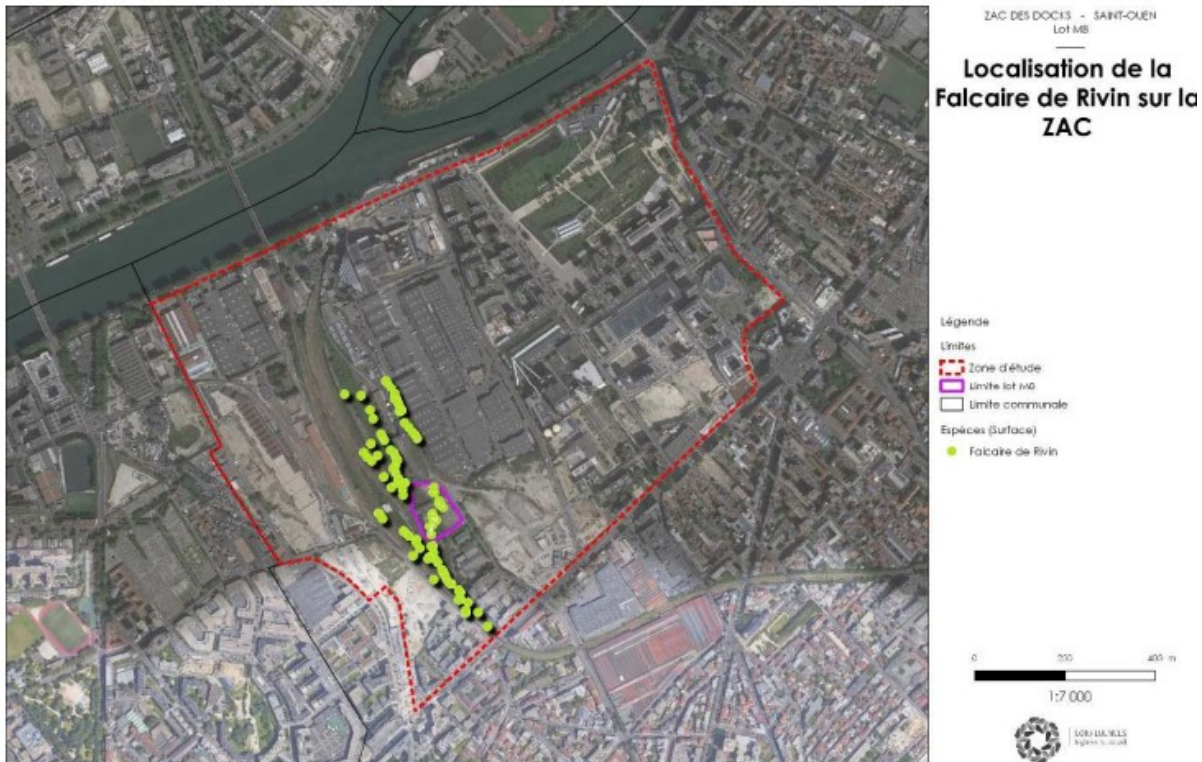


Dans les emprises ferroviaires (hors secteur opérationnel de la ZAC) a été répertoriée une espèce protégée en Ile de France, la Falcaire de Rivin. L'îlot M8 concentre un quart des plants identifiés et les trois-quarts restants sont situés dans les emprises, propriétés de SNCF.

Dans le cadre de demande de dérogation relatives aux espèces protégées, Séquano en lien avec le Département de la Seine-Saint-Denis a choisi d'informer la SNCF compte tenu de la proximité des emprises du projet avec les équipements ferroviaires du secteur, et de la présence des espèces protégées recensées dans le faisceau ferroviaire de la Zac.

Séquano a ainsi transmis un porter à connaissance à SNCF Réseau (à l'attention de Mme Virginie Bordage-Gressier, Responsable du Centre de Compétences en Développement Durable au sein de la Direction général Ile de France – Direction de la modernisation et du développement), par courrier du 21/10/2020. Ce document est annexé au dossier de demande de dérogation.

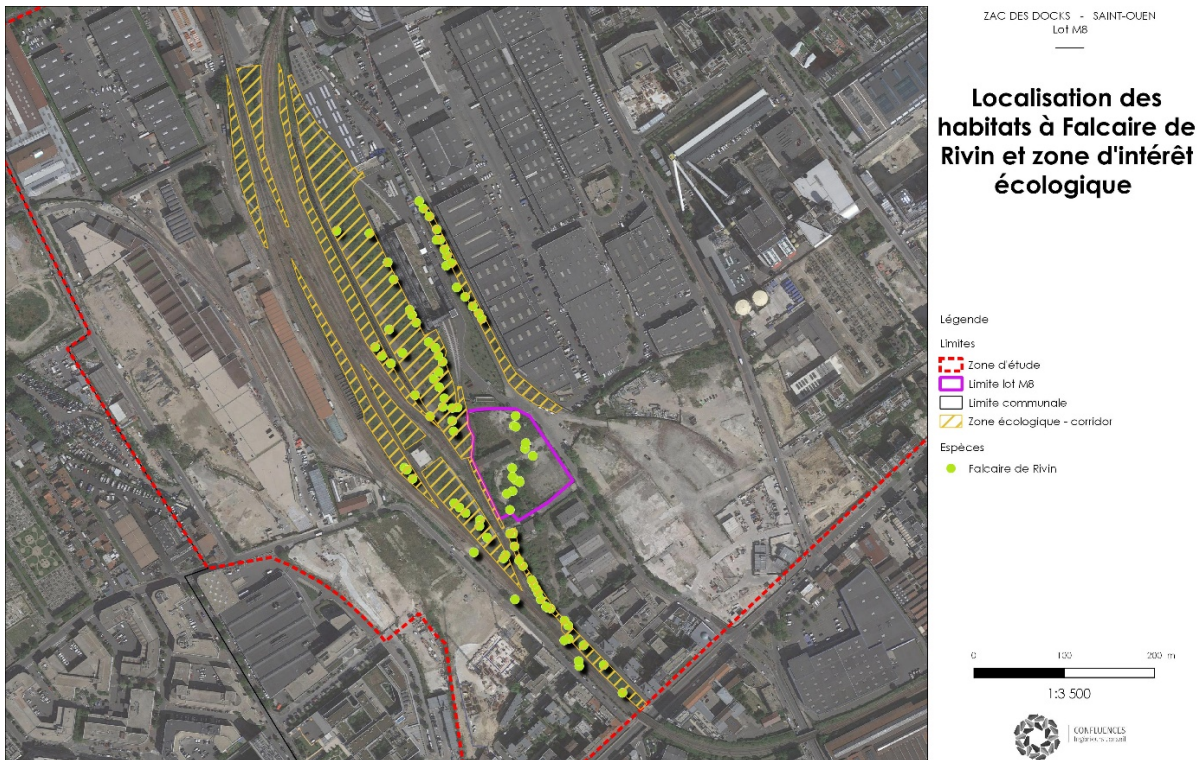
Pour mémoire, le terrain sur lequel doit s'implanter le futur collège (îlot M8 dans le secteur 4a de la Zac) est aujourd'hui propriété de Séquano.



Le principe de la réalisation d'études à mener par un bureau d'études spécialisé en écologie urbaine, au sein des emprises de la SNCF, a fait l'objet d'un accord de principe de l'aménageur de la Zac et de SNCF Réseau. Ainsi, il est envisagé que Séquano, en tant qu'aménageur de la Zac mette en œuvre ce partenariat d'études, en particulier sur la protection de la Falcaire de Rivin, dans le périmètre des emprises ferroviaires et, dans les temporalités de la Zac (2021-25).

Un suivi annuel des plants de Falcaire situés dans les emprises ferroviaires de la Zac, pour la période 2021-2025, sera donc réalisé par un écologue spécialisé sous la maîtrise d'ouvrage de Séquano aménagement, afin de s'assurer de la bonne gestion des plants (entretien, inventaire des plants, balisage...) et de la meilleure connaissance de la Falcaire (information à destination des personnels de la SNCF...).

A l'issue de cette période, et compte tenu du terme de la réalisation de la Zac envisagée en 2025, le département de Seine-Saint-Denis pourrait se substituer à l'aménageur pour poursuivre cette démarche sur une période plus longue. Un bilan début 2025 entre Séquano, le Département et la DRIEE sera organisé pour définir la fréquence et les modalités de suivi à poursuivre à partir de 2026.



A ce titre, la réalisation d'un suivi des populations sur la Zac est proposée à raison **d'une visite par an** (en période de floraison) pour le recensement des pieds (localisation précise et dénombrement).

Le bureau d'étude organisera une réunion avec SNCF réseau pour recueillir les modalités de gestion actuelles du gestionnaire sur ces emprises.

À l'issue de ce recensement, **un plan de gestion des stations** sera proposé par l'écologue à destination de SNCF réseau.

Des propositions de protection et/ou de valorisation seront effectuées pour une prise en compte immédiate par SNCF réseau.

Un balisage, s'il s'avère nécessaire sera effectué sur les espaces non utilisés par le gestionnaire.

Plus globalement, l'écologue échangera avec SNCF réseau pour **valoriser les espaces de friches et délaissés** pour garantir leur fonctionnalité et pérenniser leur intérêt pour la faune et la flore et leur rôle de continuités écologiques.

Séquano a également informé la Métropole du Grand Paris, en tant que concédant de la Zac, et au titre de ces compétences en aménagement et dans le domaine de la biodiversité.

La Métropole du Grand Paris a formulé un accord de principe sur l'engagement de cette démarche.

Spécifications techniques demandées pour les mesures de réduction.

- Pose de nichoirs à oiseaux sur les bâtis

La pose de nichoirs à oiseaux ne fait pas partie des mesures de réduction à mettre en place et n'est donc pas proposée dans le dossier de dérogation car aucune incidence relative aux oiseaux nicheurs associés aux bâtis n'a été soulevée. Aucune Hirondelles n'a par ailleurs été observée sur la ZAC au cours des inventaires, seuls 2 individus de Martinet noir ont été vus.

A noter qu'à l'échelle de la Zac, 10 nichoirs à Chauves-souris seront installés sur les bâtis et que pour répondre à la forte attention du CSRPN sur les oiseaux, des mesures d'accompagnement sont proposées, mises en œuvre à la fois à l'échelle de la ZAC par Sequano aménagement qui s'engage à installer plusieurs nichoirs à oiseaux sur les lots restants à construire et par le Département qui s'engage également à installer 5 nichoirs à Martinet en façade des bâtiments sur

le projet de collège/gymnase, intégrés directement aux bâtis et 5 nichoirs à Hirondelles des fenêtres.

- Aménagement de la toiture végétalisée

L'aménagement des toitures végétalisées fait l'objet d'une mesure d'accompagnement détaillée aux pages 74 à 77 du dossier. Cette mesure détaille précisément l'itinéraire technique de conception : substrat, composition, localisation, surface, épaisseur et précise la composition des encensements. La création de milieux pour les amphibiens serait un non-sens au regard du contexte d'implantation du projet et de la configuration/hauteur de la toiture.

La mesure prévoit en revanche comme exposé page 77 du dossier la mise en place de 5 pierriers, favorables au Lézard des murailles, présents sur site. La nature, la composition et la localisation de ces aménagements sont précisés dans le dossier.

- Aménagement de la bande de biodiversité

L'aménagement du lot M8 pour l'accueil d'un collège et d'un gymnase, répond à un besoin réel et justifié par le développement urbain de la ZAC des Docks, dont la population compte 10 000 nouveaux habitants. Le choix s'est porté sur cette parcelle qui à l'échelle de la ZAC répondait à des objectifs de dessertes et d'implantation dans un contexte de raréfaction du foncier.

La surface restreinte de ce lot, et l'implantation hétérogène en cœur de l'îlot de la Falcaire de Rivin, ne permettait pas d'appliquer de mesures d'évitement in situ.

C'est pour cette raison que le parti pris est de délocaliser ces stations en périphérie de la parcelle, en connexion avec les stations des emprises ferroviaires, au droit des habitats qui sont actuellement dégradés et à faibles valeurs écologiques. La surface compensée de 1 140m², vise à recréer des milieux similaires et accueillir une population potentiellement plus importante que les 100 m² présents sur le lot actuellement.

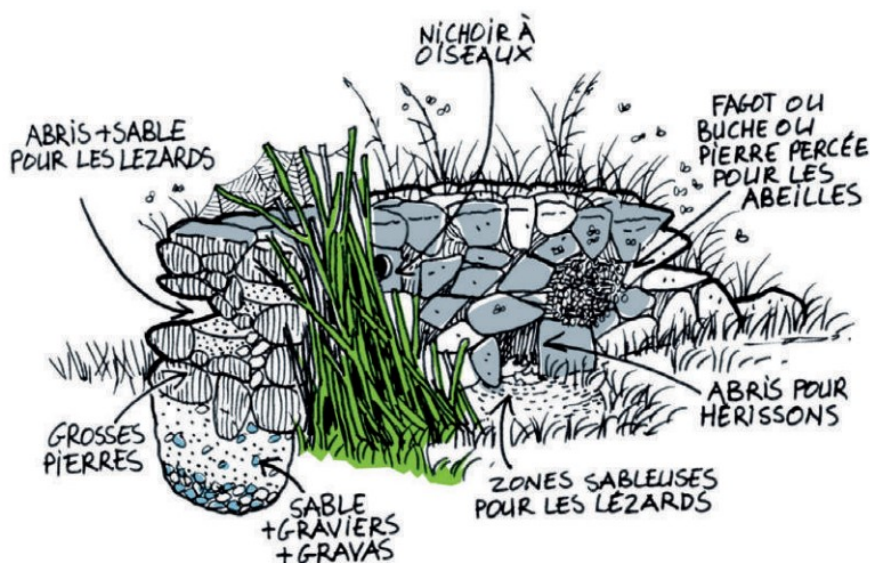
Le détail technique de cette mesure avait été préalablement au passage en SCRPN, présenté à la DRIEE et au CBNBP et avait été validé par comme solution acceptable.

Concernant la visibilité de cet espace, et compte tenu des contraintes topographiques et techniques du site relatif à l'altimétrie de la voirie de la ZAC, le collège doit être surélevé par rapport au TN des emprises ferroviaires. Pour maintenir une connexion entre les foyers de population de Lézard notamment, la bande de biodiversité devait être réalisée sans modification de ce TN. C'est pour cette raison que cet espace sera en contre bas par rapport au TN du collège mais sera visible depuis la piste de course qui borde cet espace. Le haut du muret sera au niveau du TN de la piste, sur lequel sera positionnée une clôture esthétique par laquelle les usagers pourront voir la bande de biodiversité. Un accès au sud de la parcelle sera mis en place pour son entretien de cette mesure, permettant également la réalisation de visites pédagogiques avec les élèves du collège.

Ce nivellement permet également d'intégrer un parement de pierre favorable au Lézard au droit du mur de soutènement.

Cette mesure compensatoire sera réalisée avant la destruction des milieux favorables aux espèces faunistiques objet de la dérogation : Lézard des murailles et *Oedipode turquoise* et floristique par la présence de la Falcaire.

Comme proposé par le CSRPN, la maîtrise d'œuvre devra intégrer à ce muret des interstices favorables. La maîtrise d'œuvre devra ainsi proposer un projet de muret qui réponde à la fois aux contraintes techniques de soutènement et écologiques. Comme précisé dans le dossier, ce dernier sera recouvert d'un parement de pierres sèches non jointées pour créer des interstices favorables à la faune et particulièrement au lézard. Seront également intégrés des espaces plus importants pouvant servir à la nidification des oiseaux et des matériaux tels que des pierres percées, des brindilles ou paille pour d'autres espèces insectes. Des pierres seront ponctuellement retirées à la base pour servir de cache aux micro-mammifères.



Principe type de l'aménagement écologique du muret (source : Guide de gestion des espaces publics et privés – ARB Ile-de-France)

La conception devra également intégrer des jardinières dans laquelle seront plantées des essences locales, mellifères pour les insectes et productrices de graines pour l'alimentation des oiseaux. Les essences proposées sont celles-ci : *Tragopogon pratensis*, *Rumex acetosa*, *Daucus carota*, *Cichorium intybus*, *Plantago lanceolata*, *Leucanthemum vulgare*, *Dipsacus fullonum*, *Centaurea jacea*, *Stellaria media*, *Polygonum aviculare*, *Arctium lappa* et *Cirsium vulgare*.

La plantation ponctuelle de Tournesol notamment dans l'espace pédagogique pourra venir en complément de ce cortège, essence propice à l'alimentation des oiseaux.

Précision sur la mise en place d'un corridor écologique à une échelle plus large à partir de la bande de biodiversité.

L'ilot M8 est mitoyen d'un secteur non opérationnel de la Zac de l'écoquartier des Docks. Comme figuré dans la première carte, ce secteur n'a pas vocation à être aménagé dans le cadre de la concession d'aménagement (2007-2025).

Il englobe les délaissés ferroviaires, des sites d'activités industrielles existants (Usine du Sycotm, centrale biomasse CPCU, parc d'activités Valad, ainsi que les terrains de la ville de Paris destinés à recevoir un garage à bennes).

Compte tenu des emprises non mutables, il s'avère impossible de prévoir la réalisation d'un « corridor » écologique entre le site envisagé pour le collège et la Seine, laquelle est distante d'environ 1 km du site. Des voies ferrées, des bâtiments industriels existants ne permettent pas de créer cette continuité.

C'est pourquoi comme évoqué précédemment, Sequano s'est rapproché de SNCF réseau afin d'engager un partenariat d'études, via l'accompagnement d'un écologue pour valoriser et pérenniser les friches ferroviaires non exploitées de la Zac, en vue de maintenir la principale continuité écologique existante.

Dans ce quartier, de nombreuses dispositions sont exemplaires d'un point de vue de la Transition Écologique.

La gestion des eaux pluviales aérienne et gravitaire tout en limitant au maximum l'infiltration des eaux dans les terres polluées et redirigeant l'ensemble vers le bassin du Grand Parc puis vers la Seine est un modèle du genre. La gestion de l'eau relève des dispositifs réglementaires et est aujourd'hui

conforme au SDAGE et Dossier Loi sur l'Eau. Son potentiel en termes de régulation des îlots de chaleur urbain, au travers des noues est un atout certain.

La collecte pneumatique des ordures ménagères, gérée par le Sycotom dessert l'ensemble des secteurs à l'est de la voie ferrée. Cette technologie permet de réduire de près de 67% les émissions carbone par rapport à une collecte classique.

Le réseau de chaleur, délégation de service public de la ville de Saint-Ouen auprès de CPCU, s'est considérablement amélioré, et oscille entre 60 à 80% d'EnR suite à l'installation de la centrale biomasse en complément de l'énergie dégagée par la chaleur de l'incinération des déchets.

Le Grand Parc (12 ha), terminé depuis 2013 est un poumon vert pour le quartier, associé aux noues et cœurs d'îlots constitue l'amorce d'une trame verte et bleue dans la commune de Saint-Ouen-sur-Seine.

Les espaces publics créés ou requalifiés dans le cadre de la Zac intègre de nouvelles plantations, et participent à la végétalisation de la ville.

La sauvegarde d'un maximum de pleine terre est une étape clé dans la préservation de la faune et participe au maintien et développement de l'ensemble des trames écologiques (vertes, bleues, brunes, blanches...)

Pour ce qui est de la mobilité, l'écoquartier est très bien desservi par les transports en commun (métro, RER, bus) et doté de nombreuses voies zones 30. Des bandes et pistes cyclables sont incluses dans les projets d'espaces publics afin de développer les mobilités actives. Aujourd'hui 4 parkings de grande capacité en sous-sol permettent également la mutualisation des places de stationnement.

Mesure d'accompagnement départementale pour la Falcaire

Comme décrit dans la mesure d'accompagnement « Amélioration des connaissances sur la Falcaire de Rivin à l'échelle du département » page 78 du dossier, le Département s'engage à effectuer un état des lieux de trois stations connues sur le département dont celle de Pantin qui se trouve également sur des emprises SNCF.

Le Département s'engage à améliorer la connaissance de ces stations, avec dans un premier temps un travail d'identification précise qui sera mené avec le CBNBP, dans le cadre du conventionnement 2021. Une fois cette cartographie réalisée, un partenariat sera mis en place avec les propriétaires/gestionnaires pour engager une démarche de protection à partir de 2022.

Le CSRPN a indiqué la volonté que ces stations fassent l'objet d'un Arrêté de Protection de Biotope. Cette initiative, qui vise à la définition de mesures de protection de milieux peu exploités par l'homme pour la conservation de biotopes abritant des espèces sauvages protégées sera ainsi discutée avec les propriétaires et gestionnaires des sites, les Villes concernées et l'Etat. Le Département s'engage donc à mettre en place les démarches nécessaires pour le classement et la protection des friches sur lesquelles se développe la Falcaire de Rivin.

Spécifications techniques demandées pour les mesures de suivi

La Commission Permanente du Département approuvera prochainement le programme de construction d'un nouveau collège dans la ZAC des Docks pour lancer ensuite le concours de maîtrise d'œuvre, où la prestation d'un bureau d'étude en écologie sera demandée dès la phase concours et tout au long de la mission de conception puis de travaux, afin d'intégrer à chaque étape de la conception et des travaux (AVP-PRO-DCE-EXE) les enjeux écologiques du site. Il sera alors de la responsabilité du maître d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre d'intégrer chaque mesure dans la conception du projet et d'en suivre l'élaboration.

A ce titre, le cahier des charges établi par le département pour ce concours fera état des enjeux environnementaux du site en annexant à la consultation le dossier de dérogation dans lequel les mesures sont décrites.

Ce bureau d'étude en écologie du groupement de maîtrise d'œuvre sera ainsi missionné pour contrôler l'AVP, le PRO et le DCE pour confirmer à chaque étape la bonne intégration des mesures ERC tant pour l'organisation du chantier, le phasage des opérations que le respect des itinéraires techniques (choix des matériaux, validation des palettes végétales, etc.). Cette mission se poursuivra en phase chantier pour la vérification des mesures : respects des périodes de travaux, pose de clôtures de protection et/ou contrôle des balisages, propreté du chantier, respects des circuits de circulation, et mise en œuvre des aménagements écologiques.

Cela peut se traduire par une visite de chantier mensuel ou des interventions ciblées à chaque étape relative à la mise en œuvre des mesures ERC précitées. A cela s'ajoutera la réalisation du suivi des espèces en phase chantier et phase d'exploitation comme définit à la page 78 du dossier.

Projet éducatif en lien avec le collège

Le Département, au regard de ses engagements pour l'égalité environnementale et pour l'urgence climatique, ainsi que de ses ambitions éducatives, souhaite contribuer au développement durable et plus particulièrement dans le volet social, par l'intégration d'un axe pédagogique à destination de la communauté éducative du futur collège des docs, à Saint-Ouen.

A ce titre, le Département déploiera un programme pédagogique dès la phase de livraison.

Au vu des enjeux liés à la biodiversité présente sur le site, ce programme pédagogique sera prioritairement orienté vers cette thématique, tant sur la découverte du vivant par le biais de l'observation, ou les sciences participatives, que sur l'usage des équipements d'accueil de la biodiversité qui seront intégrés dans le collège et à l'extérieur, ainsi que l'ouverture sur le territoire.

Le programme pédagogique a pour vocation de mettre en œuvre et d'ancrer la démarche de projet d'éducation au développement durable au sein du collège, à l'intention de l'ensemble de la communauté éducative. Il sera mis en œuvre pour une durée de 5 années et ce dès l'ouverture du collège. A la fin du programme, les équipes du collège et les élèves auront accumulé des compétences et un historique important dans ce domaine, et pour permettre de maintenir cette dynamique, les équipes pourront s'orienter sur les actions éducatives proposées par le Département pour l'ensemble des collèges du territoire.*

*Actions éducatives proposées par le Département pour l'ensemble des collèges (sur le thème de l'éducation à l'environnement et au développement durable) :

- Appel à projet pédagogique ; permet de financer les projets émanant des collèges sur une fourchette allant de 750€ à 3 500€ en fonction de l'ampleur du projet. Sont éligibles l'ensemble des thématiques du développement durable. Une à deux sessions par an.
- Parcours EDD : 9 parcours éducatifs construits en collaboration avec les associations de protection de l'environnement, et d'éducation au développement durable, permettant de toucher 50 classes par an, et induisant plusieurs séances de sensibilisation portées sur une thématique : biodiversité, alimentation, solidarité internationale, changement climatique. Une session d'appel à participation par an
- Dispositif Eco-collège : Programme d'accompagnement porté par l'association Teragir, permettant de soutenir la mise en œuvre de projets d'éducation au développement durable par le biais méthodologique, de communication et d'échange d'expérience. Actuellement 66 collèges du département sont inscrits dans le dispositif, favorisant ainsi l'échange d'expérience et le travail en réseau. Un appel à inscription chaque année.

1. Présentation du programme pédagogique

La transition écologique constitue l'un des plus grands défis du 21^{ème} siècle, afin d'y parvenir, la sensibilisation des plus jeunes et leur conscientisation au travers de projets structurants sont primordiales.

Afin de répondre à cet enjeu, plusieurs associations partenaires du Département travailleront de concert, tout au long de l'année scolaire, pour proposer à la communauté éducative des solutions à la construction des projets de sensibilisation des élèves.

L'association Teragir interviendra dans le cadre du dispositif Eco-collège, un.e référent.e dédié.e accompagnera les équipes éducatives à l'élaboration de leur projet. L'association accompagne notamment sur la méthodologie de projet développement durable en partant du diagnostic de la situation du collège, puis en soutenant la mise en œuvre d'un plan d'action avec l'ensemble des participants afin de répondre à des problématiques de terrain. La préservation de la Falcaire de Rivin, et l'accueil de la biodiversité seront traitées en priorité.

L'association interviendra dans la mise en place de deux comités de pilotage chaque année, ainsi que la mise à disposition d'outils, guides et jeux ludo-éducatifs conçus par l'association tout au long du programme.

Dans le but de renforcer la mise en place du projet d'un point de vue pratique, une association d'éducation au développement durable (ex : LPO, e-graine, le sens de l'humus) interviendra à raison de 12 séances d'1/2 journée dans le collège (à répartir sur plusieurs classes). Cette association aura pour objectif d'apporter une expertise scientifique et du contenu pédagogique en lien avec la préservation de la biodiversité qui permettra de mettre en œuvre le projet élaboré en amont. Sous la forme par exemple, d'ateliers et animations thématiques, d'expositions, de sorties, de débats, de classe nature au sein d'un des parcs départementaux de la Seine-Saint-Denis, etc.

2. Méthodologie

Pour mettre en œuvre ce programme pédagogique, l'association Teragir devra nommer un coordonat.eur.rice de projet, qui encadrera la mise en œuvre du programme pédagogique à l'ouverture du collège. Cette personne aura notamment pour mission de :

- S'assurer de la mise en œuvre des recommandations du programme pédagogique via la démarche Eco-collège,
- Faire le lien avec le Conseil départemental, l'association d'éducation au développement durable et les personnes impliquées (élèves de collèges à proximité, élèves du collège, équipes de directions, ...).
- Organiser, en lien avec le Département et les autres partenaires, les différents temps de visites, ateliers, expositions, conférences, instances participatives...

Un Comité de pilotage porté par le Département aura pour mission de coordonner l'action globale de mise en œuvre du programme pédagogique. Il regroupera l'ensemble des services concernés du Conseil départemental, l'Inspection académique et le coordinateur de projet. Il se réunira pour une première séance de travail spécifique dès la fin des travaux du collège. Ensuite, le Comité de pilotage se réunira deux fois par an. Des groupes de travail spécifiques avec le collège pourront également se réunir si besoin est.

Cette action globale débutera dès la rentrée de septembre à l'ouverture du collège et se déclinera au niveau local sous deux formes :

- L'information et l'implication des usagers,
- La mise en place de projets pédagogiques avec les élèves (collégiens et/ou primaires).

L'information et l'implication des usagers

Le programme pédagogique s'adresse à l'ensemble des acteurs du territoire qui seront amenés à fréquenter le collège : jeunes, habitants du quartier, parents d'élèves, élèves de primaire, équipes des collèges (administrative, pédagogique, technique), associations locales, ...

Une première phase de présentation du projet à ces usagers sera mise en place, avec des temps de visite, d'exposition, de conférence...

Au-delà de cette première phase, le.la coordonat.eur.rice de projet s'appuiera sur les instances de démocratie existantes au sein du collège pour informer et entraîner une dynamique d'échanges permettant ainsi une plus forte implication et appropriation du collège par les acteurs du territoire (acteurs des collèges ,et collèges à proximité ; collégiens, équipes éducative, technique, administrative, associations de parents d'élèves, Fabrique du métro, Maison de la Jeunesse et de la Culture, Maison de quartier, associations, écoles primaires à proximité...). On s'appuierait ainsi sur les savoirs d'usage, qui confèrent un regard pratique, de terrain.

Des temps de réunions seront donc organisés, avec la présentation globale du projet et des visites sur site afin de faire émaner les propositions des usagers. Les services départementaux concernés seront également présents, ainsi que les partenaires identifiés, créant de fait une synergie locale autour du projet.

Il est également important de créer conjointement les outils pour favoriser l'appropriation du collège par tous les acteurs mais aussi de se saisir des outils existants qui présentent les actions éducatives proposées par le Département en direction des collégiens (Vade Mecum, plaquette des parcours éducatifs « Développement durable »).

La démarche engagée sera sous la forme d'un projet collectif, elle déclinera à la fois un processus dynamique intégrant les valeurs du développement durable et un programme d'actions concernant un panel d'acteurs du terrain le plus large possible, afin de prendre conscience de l'impact des modes de vie et donc des responsabilités individuelles et collectives.

Ainsi une construction partagée pourra être envisagée pour certaines actions à décliner dans le programme pédagogique (création d'un jardin / d'une mare pédagogique dans l'espace ouvert, aménagements nécessaires à l'usage du vélo...).

La mise en place de projets pédagogiques avec les élèves

En lien étroit avec l'équipe éducative du collège et l'Inspection académique, le.la coordonat.eur.rice de projet impulsera et sera un élément ressource dans la mise en œuvre de projets pédagogiques à destination des collégiens.

Afin de s'assurer du développement de projets interdisciplinaires, le.la coordonat.eur.rice de projet s'appuiera sur le rôle pivot du chef d'établissement.

De plus, les projets s'articuleront nécessairement avec la dynamique d'Agenda 2030 d'établissement et les Objectifs du Développement Durable, déjà déployés sur le territoire de la Seine-Saint-Denis.

Les deux dernières années d'accompagnement permettront une phase de transition, où le.la coordonat.eur.rice de projet aura pour mission de faciliter l'appropriation de cette démarche pédagogique par les usagers du collège.

Par ailleurs, dans la continuité des thématiques spécifiques traitées dans ce document, la création d'un livret global d'accueil et de préservation de la biodiversité locale permettra d'enrichir le projet qui sera mené dans l'établissement, et donnera plus de visibilité pour la communauté éducative, et les établissements scolaires à proximité.

Afin de réaliser ces actions, que ce soit de l'information aux usagers ou de la construction de projets pédagogiques avec les collégiens, il est proposé de travailler sur deux grands axes d'actions, qui sont les suivants :

- Le collège comme support pédagogique,
- L'Agenda 21 d'établissement d'enseignement.

Durant tout le processus de fonctionnement du collège, ces deux axes devront être pris en compte. Ils seront toutefois déclinés selon les spécificités de l'établissement et les sensibilités des collégiens, du principal, des équipes éducatives, administratives et techniques. Ce travail de déclinaison se fera en lien avec le Comité de pilotage porté par le Conseil départemental.

Le collège comme support pédagogique

Véritable outil éducatif, les associations du programme favoriseront, par tous les moyens possibles, l'utilisation du collège comme support pédagogique, notamment sur les thématiques suivantes :

- l'architecture, l'espace et la construction : site, paysages, quartiers, écologie urbaine, matériaux, cycle de vie des bâtiments, ...
- l'appréhension de phénomènes naturels, physiques ou sociaux : gestion des eaux de pluie, utilisation du soleil et du vent, énergies fossiles et renouvelables, bilan carbone des matériaux et des transports, gestion des déchets, ...
- les domaines de connaissances et métiers variés autour de l'architecture, de la construction, et des savoirs associés,
- l'ensemble des bonnes pratiques permettant l'éveil d'une citoyenneté active et participative.

Le.la coordinat.eur.rice de projet veillera au caractère transversal et pluridisciplinaire des actions qui auront été décidées ainsi qu'à leur articulation avec les programmes scolaires. Il.elle s'assurera aussi de la place du personnel d'établissement dans la mise en œuvre des actions et proposera, des formations en fonction des thématiques abordées, durant l'année surtout si le projet a un impact sur leurs missions au quotidien.

Le.la coordinat.eur.rice de projet aura également en charge d'organiser en lien avec les équipes éducatives, un temps de restitution des actions mises en place, dans le cadre du programme pédagogique. Une invitation sera envoyée aux parents ainsi qu'aux partenaires locaux.

Des exemples de supports à présenter sont listés dans les tableaux ci-dessous, reprenant des thématiques environnementales, ainsi que des propositions de parcours pour les collégien.ne.s afin de les sensibiliser à la biodiversité :

Parcours liés à la biodiversité (dispositifs départemental déjà proposé dans les établissements)

Le Département de la Seine-Saint-Denis propose, chaque année et à l'ensemble des collèges, 6 parcours éducatifs dédiés à la biodiversité. Ces parcours, animés par des associations partenaires permettent aux enseignants et aux élèves de s'approprier concrètement les différents enjeux liés à la préservation de la biodiversité urbaine. Ces derniers se traduisent aujourd'hui par des séances de sensibilisation en classes, des temps d'observation de la faune et la flore présente au sein du collège et aux alentours (dans le cadre de Vigie-Nature école), des ateliers de construction d'aménagements et de « coin nature », des classes dites « nature » organisées au sein des parcs départementaux, des temps de restitution des projets et de création de supports pédagogiques.

Ces parcours contribuent à :

- sensibiliser les collégiens à la biodiversité urbaine et plus largement à leur environnement ;
- favoriser la préservation de la biodiversité en Seine-Saint-Denis ;
- faire connaître la politique départementale en matière d'éducation relative à l'environnement et de gestion des espaces naturels urbains, notamment au niveau des parcs départementaux ;

- modifier le regard des habitants de la Seine-Saint-Denis sur leur propre territoire en les associant aux démarches publiques entreprises ;
- modifier et améliorer l'image du département à l'extérieur par la mise en valeur de projets participatifs de territoire.

Pour permettre au collège des Docks de profiter de façon exclusive d'un de ces parcours, il est proposé de dédier une classe nature du parcours « Nature en film » (animée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux d'Ile-de-France) à une classe par an du collège des Docks pendant les 5 années d'accompagnement. Le format et le contenu de cette classe nature seront réadapté pour permettre de conjuguer un temps au collège et un temps au sein du parc le plus proche (Parc Georges-Valbon, La Courneuve). L'objectif est simple : comparer la biodiversité présente sur les deux sites (collège et parc), aborder la notion de préservation des espèces (en partant de l'exemple de la Falcaire), valoriser la faune et la flore remarquables et la valeur écologique du collège en mettant en place des protocoles de sciences participatives. La classe nature aura également pour but de réaliser un mini documentaire, qui sera présenté à l'ensemble du collège et auprès des parents lors de journées portes-ouvertes.

En annexe :

Présentation du parcours Nature en film proposé chaque année aux établissements.

Présentation du parcours « Observ'acteurs au collège » mené en partenariat avec le MnHn.

Présentation du parcours Label BiodiverCités, animé par la LPO.

NATURE EN FILMS
Avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux – Ile-de-France

Retranscrire les événements marquants, la beauté, les richesses naturelles d'une saison sur un espace naturel donné, au travers d'une séquence filmée.

Présentation du projet:

Public visé :

- ▶ Elèves de niveau **6^{ème} et 5^{ème}**.
- ▶ Adaptable aux élèves de niveaux **4^{ème} et 3^{ème}**.

Finalité :

Le programme est bâti sur la réalisation de trois objectifs complémentaires à atteindre :

- ▶ **Éveiller et sensibiliser** les élèves à la richesse naturelle de leur territoire, mais aussi à sa fragilité ;
- ▶ **Investir et valoriser** des territoires de proximité que sont les parcs départementaux de la Seine-Saint-Denis ;

Principe : Le programme a pour originalité de donner aux élèves les moyens de s'exprimer par le biais de la création vidéo, accompagnés par des professionnels de l'image et des spécialistes de la nature en ville.

Déroulement:

Le parcours se décline en deux formats au choix :

- ▶ **La classe découverte de 4 jours** dans un parc départemental (lundi, mardi, jeudi, vendredi d'une même semaine)
- ▶ **Cinq modules de 2 heures** répartis sur un trimestre.

Avec le programme suivant :

La classe découverte

▶ **Jour 1 :**

La journée consistera à recueillir les représentations qu'ont les élèves de l'espace de nature dans lequel ils se trouvent et aiguïser leur regard pour appréhender les techniques de tournage.

Accueil des élèves sur le parc ; Présentation du parc départemental choisi ; Découverte de la biodiversité du parc au travers d'une série d'activités concrètes et ludiques ; Présentation du projet Nature en Film (objectifs et finalité) ; Analyse critique de séquences documentaires existantes : sujets, points forts et faibles, messages véhiculé... ; Synthèse des faits marquants, spécifiques de la saison ;

Constitution des groupes de travail par thématique / sujet à filmer ; Réflexion par petits groupes,

amorce de rédaction de scénarii : *pourquoi je veux filmer ça ? Comment ? Qu'est-ce que je veux montrer?*

► **Jour 2:**

Présentation du projet de scénario par chaque groupe d'élèves ; Présentation du vocabulaire de tournage, les différentes façons de filmer un documentaire, prise en main du matériel ; Repérage.

► **Jour 3 :**

Finalisation des scénarii ; Tournage ; Ecriture de générique ; ; Montage.

► **Jour 4 :**

Finalisation des tournages ; Montage ; Bilan de la semaine de projet ; Visionnage des réalisations.

Les cinq modules de 2 heures répartis sur un trimestre

► **Animation 1 (dans un parc départemental) :**

Découverte du parc et de la biodiversité au travers d'une série d'activités concrètes et ludiques. Sensibilisation des élèves à la richesse de la biodiversité et à l'importance des différents aspects techniques de la réalisation de film (cadrage, lumière, couleurs...). Présentation du projet Nature en Film (objectifs et finalité).

► **Animation 2 (au collège) :**

Synthèse des faits marquants, spécifiques de la saison ; Analyse critique de séquences documentaires existantes : sujets, points forts et faibles, messages véhiculé... ; Constitution des groupes de travail par thématique / sujet à filmer.

Réflexion par petits groupes, amorce de rédaction d'un scénario : *Pourquoi je veux filmer ça ? Comment ? Qu'est-ce que je veux montrer ?...*

► **Animation 3 (dans un parc départemental) :**

Présentation du projet de scénario par chaque groupe d'élèves ; Présentation du vocabulaire de tournage, les différentes façons de filmer un documentaire, prise en main du matériel ; Repérage.

► **Animation 4 (dans un parc départemental) :**

Repérage (Suite) ; Tournage.

► **Animation 5 (au collège):**

Montage des séquences filmées ; Visionnage en classe entière.

Liens aux programmes scolaires:

Ce programme complète les notions fondamentales de sciences et de connaissance du monde qui doivent être acquises à l'issue du Cycle 3 et retravaillées en classe de 6^{ème}.

Il propose d'aider les élèves à adopter une attitude raisonnée fondée sur la connaissance et accompagne le développement d'un comportement citoyen responsable vis-à-vis de l'environnement et de la vie.

OBSERV'ACTEUR AU COLLEGE
Avec le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN)

Découvrez, observez, recensez les plantes, les insectes pollinisateurs, les escargots, les oiseaux ou même les chauves-souris de votre collège en vous appuyant sur les protocoles scientifiques proposés par Vigie-Nature École.

Présentation du projet :

Public visé :

- ▶ Elèves des niveaux 6^{ème}, 5^{ème},
- ▶ Adaptable aux élèves des niveaux 4^{ème} et 3^{ème}.

Finalité :

Un programme pour faire avancer la science avec les élèves.

Vigie-Nature est un programme de sciences participatives piloté par le Muséum national d'Histoire naturelle dont les objectifs sont de suivre l'évolution de la biodiversité, et d'apporter des éléments de compréhension et d'évaluation de l'impact de l'activité humaine sur celle-ci.

Ce programme repose sur le suivi d'espèces communes à l'échelle nationale, grâce à des réseaux d'observateurs volontaires répartis sur l'ensemble du territoire français. Il propose à chacun de contribuer à la recherche en découvrant la biodiversité qui l'entoure.

Vigie-Nature École correspond au volet scolaire de Vigie-Nature.

Les objectifs de Vigie-Nature École sont doubles :

- ▶ Fournir aux scientifiques du Muséum un public nombreux et régulier de collecteurs de données ;
- ▶ Sensibiliser les élèves à la biodiversité et à la démarche scientifique via la participation à un véritable projet de recherche favorisant les sorties de terrain et le contact direct avec la nature.

Déroulement :

Un accompagnement tout au long de l'année.

▶ **Une session d'information au collège :**

En classe, la séance est consacrée à la découverte et à l'expérimentation des protocoles proposés par Vigie-Nature École.

Au programme :

- ▶ Présentation du principe des sciences participatives
- ▶ Présentation des protocoles proposés par Vigie-nature École
- ▶ Présentation de l'interface web Vigie-Nature École ;
- ▶ Test des protocoles en situation (phase terrain) ;
- ▶ Création de votre compte Vigie-Nature en direct ;
- ▶ Remise de kits de sciences participative pour le collège.

▶ **Des temps forts à chaque saison :**

Quatre défis d'observation adaptés aux différentes saisons seront lancés dans l'année. Ils devraient vous permettre de tester, avec un maximum de chances d'observations, les protocoles proposés par Vigie-Nature École, et de ce fait de motiver les élèves sur la durée.

► Démarche pédagogique

L'enseignement des sciences de la vie et de la terre au collège a pour objectif principal de former des citoyens responsables capables de choix raisonnés.

Au terme des quatre années de collège, chaque élève doit avoir appris à observer, à s'informer, à réaliser des actions simples, à communiquer dans un domaine scientifique oralement ou par écrit, à raisonner et faire preuve d'esprit critique. Il s'agit de former les élèves à adopter une attitude raisonnée fondée sur la connaissance et de développer un comportement citoyen responsable vis-à-vis de l'environnement et de la vie.

Liens avec le programme scolaire :

En classe de sixième, la formation méthodologique des élèves est essentielle. Un accent particulier est porté dans cette classe sur l'observation dans le cadre de la démarche d'investigation. Le programme de la classe de sixième et les conditions de sa mise en œuvre doivent permettre également de diversifier les approches pédagogiques, privilégiant l'initiative et l'autonomie des élèves.

Parties du programme de SVT abordées pendant le projet :

- Caractéristiques de l'environnement proche et répartition des êtres vivants ;
- Les milieux et les habitats ;
- Peuplement des milieux par les végétaux et les animaux ;
- Influence des saisons sur les milieux ;
- Les relations alimentaires ;
- La diversité du vivant ;
- La classification scientifique.

En classe de cinquième le programme permet de poursuivre la formation au raisonnement scientifique en privilégiant des activités pratiques et l'initiative des élèves dans le cadre de la démarche d'investigation. Dans le cadre d'un travail par groupe ou en atelier, les élèves peuvent-être amenés à rechercher l'information utile, l'analyser, la hiérarchiser, mettre en relation les acquis et les mobiliser.

Parties du programme de SVT abordées pendant le projet :

- Lecture, comparaison et évolution des paysages.

Un site web « ressource » pour aider :

Sur le site web www.vigienature-ecole.fr, vous trouverez toutes les informations nécessaires à la mise en place d'un ou plusieurs protocoles avec vos élèves : informations sur la biologie des espèces concernées, fiches de déterminations, explications sur le protocole...

Un espace dédié aux enseignants regroupe par ailleurs des exemples d'activités, des conseils pour réussir les protocoles en classe et d'autres ressources pour participer à ce programme de recherche. Enfin, un forum vous permet de poser des questions tant scientifiques que pédagogiques.

Restitution :

Une journée de restitution des projets, en présence des chercheurs au Muséum ou dans un parc départemental.

Les conclusions que les scientifiques auront pu tirer des observations faites tout au long de l'année par les collégiens de la Seine-Saint-Denis seront présentées **début juin**, lors d'une journée. A cette occasion, des représentants volontaires des classes ayant suivi le parcours présenteront leurs travaux, et pourront échanger librement avec des chercheurs du Muséum national d'Histoire Naturelle.

LABEL BIODIVERCITES
Avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux – Ile-de-France

Le label « BiodiverCités » est décerné aux collèges prévoyant de mener tout au long de l'année un projet sur la thématique de la biodiversité urbaine (installations d'aménagements favorables à la biodiversité, inventaire ou suivi d'espèces, ou création de supports d'animation, d'information et de communication) tout en respectant une méthodologie bien précise.

Présentation du projet:

► **Public visé :** Elèves de niveau **6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}**

Pourquoi un label ?

L'attribution d'un label valorise le travail des élèves et encourage à le poursuivre sur le long terme. La démarche de labellisation vise aussi à impliquer l'ensemble de la communauté éducative. Elle permet de créer un dialogue au sein de l'établissement, entre élèves, enseignants, direction et personnels techniques, basé sur une même volonté : **favoriser la présence d'une biodiversité au sein du collège afin d'éduquer et de sensibiliser au respect de l'environnement et du cadre de vie des élèves.**

Le label BiodiverCités est constitué de 4 paliers et présenté à l'image du cycle de vie d'un papillon: L'œuf - débutant, la chenille - intermédiaire, la chrysalide – confirmé, le papillon – expert. Chaque pallier correspond à un niveau, déterminé par les actions mises en place pendant l'année pour améliorer l'accueil de la biodiversité au sein du collège.

Déroulement:

Une fois l'inscription au parcours validée par le Département de la Seine-Saint-Denis, vous serez convié à une réunion de présentation du Label BiodiverCités, animée par la LPO IdF et le Département. L'objectif de cette réunion est de vous présenter le contenu des séances et son calendrier, les critères de labellisation ainsi que les attendus de la restitution. Cette réunion sera également l'occasion de rencontrer les animateurs de la LPO qui vous accompagneront tout au long du parcours ainsi que les autres enseignants participants afin d'échanger sur vos projets respectifs.

Afin que les collèges puissent mener à bien leur projet de façon cohérente et organisé, la méthodologie est divisée en points d'étapes qui ont pour objectif :

- d'apprendre aux collégiens à monter un projet,
- leur permettre de participer pleinement à la réalisation du projet,
- se sentir entièrement impliqué dans le développement de la biodiversité,
- devenir acteurs de la préservation de la biodiversité de proximité.

Les collèges participants pourront se servir du carnet de bord, réalisé par le Département et la LPO et transmis en début d'année scolaire.

Ce carnet de bord a pour objectif d'accompagner les élèves et les enseignants dans les étapes du projet tout au long de l'année. Le collège sera libre d'y mettre des documents annexes et toutes informations essentielles à la compréhension du projet et à la visibilité des objectifs atteints.

En mai, le carnet de bord est soumis au comité d'attribution du label afin que ses membres puissent juger de la qualité du projet et des actions menées en faveur de l'accueil et de la préservation de la biodiversité urbaine et sur le respect de la méthodologie.

Quelques précisions pour les séances:

Avec la LPO :

- **Première séance** : Introduction au projet : Comment favorisons-nous la biodiversité dans notre collège?

Maitriser le concept de biodiversité et de besoin vital de la faune et de la flore. Avec un-e animateur-trice les élèves découvrirons la biodiversité en utilisant des outils techniques (jumelles, clés de déterminations...).

- **Deuxième séance** : Découverte des aménagements favorables à la biodiversité : Elaboration d'un projet par groupe (liste de matériel, protocole, budget, cartographie entretien et suivi).

Le contenu de la séance trois sera élaboré après discussion entre le professeur et l'animateur-trice (en fonction des moyens, des espaces et du temps disponible pour ce projet le déroulé peut être modifié).

- **Troisième séance** : Lancement du projet : création d'aménagements (ex : nichoirs, mangeoires, plantations/semis...). Et retour sur les trois séances.

Avec le Département :

- **Quatrième séance : Sortie dans un parc départemental** : Accompagnée d'un-e animateur-trice du département, les élèves pourront découvrir la richesse faunistique et floristique du parc concerné.
- **Cinquième séance** : Journée de restitution.

Restitution:

Une journée de restitution des projets se déroulera en fin d'année au sein d'un parc départemental. Les différents projets seront présentés par les élèves et illustrés par un diaporama. Les supports de communication ou des maquettes d'aménagements élaborés par les élèves dans le cadre des projets pourront être valorisés lors de cette journée.

La labellisation est matérialisée par la remise d'un diplôme ainsi que d'une plaque rigide à fixer au sein de l'établissement, remise à cette occasion.

Proposition de projet sur les thématiques environnementales prioritaires :

THEME BIODIVERSITE	PROGRAMMES CONCERNES (exemples)	ACTIONS PEDAGOGIQUE POSSIBLES (exemples)	LE COLLEGE COMME SUPPORT ACTIONS A REALISER PAR LES ENTREPRISES (exemples)
<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre la biodiversité sous les aspects biologiques - Intégrer la connaissance de la biodiversité dans une perspective de développement durable - Préserver et améliorer la biodiversité <p>Travail sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La biodiversité planétaire et l'équilibre entre les espèces - Les moyens pour la préservation et l'amélioration de la biodiversité - la biodiversité en Seine-Saint-Denis - Réappropriation du lien avec la nature, la nature comme source de bien-être - ... 	<p>6^{ème} : SVT Caractéristiques de l'environnement proche et répartition des êtres vivants Le peuplement d'un milieu Origine de la matière des êtres vivants</p> <p>3^{ème} : SVT La responsabilité humaine : santé et environnement, la biodiversité</p> <p>Socle commun : Crises de la biodiversité</p> <p>Thèmes de convergence : Thème 2 : environnement et développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation aux actions à mener pour protéger la biodiversité et favoriser son développement - Comment la biodiversité a-t-elle été favorisée dans l'aménagement du collège ? - Présentation des méthodes et des produits d'entretien des espaces verts du collège (pas d'utilisation de produits phytosanitaires ni d'engrais) Quels impacts sur les populations ? - Observation de la biodiversité du site - Réalisation d'un herbier, individuel, de classe ou par groupes, de quelques végétaux courants présents sur le site - Conception et/ou réalisation de cultures expérimentales pour mettre en évidence des besoins nutritifs d'une plante chlorophyllienne. - Observation, réalisation de bouturage ou marcottage,... 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir des espaces verts partout où cela est possible, y compris en végétalisant partiellement toits et murs - Prévoir des nichoirs - Prévoir un jardin pédagogique et/ou une mare pédagogique dès que cela est possible, à condition que leur entretien soit prévu sur le long terme - Prévoir des supports (techniques) pour l'entretien de la mare : écologues, gestionnaires - Mener et afficher une réflexion sur les espèces plantées (voir programme environnemental et documents de l'ODBU) - Fournir des supports multimédia - Fournir des panneaux pédagogiques : espèces plantées sur le collège, insectes favorisés... - Fournir fiches sur les végétaux plantés sur le site du collège - Réaliser un cahier des charges d'entretien des espaces verts <p>Métiers : rencontres avec le/la paysagiste, une personne de la DEV et la personne responsable de l'entretien maintenance des espaces extérieurs du collège : prévoir exposés en classes ou conférences</p>

THEME EAU	PROGRAMMES CONCERNES (exemples)	ACTIONS PEDAGOGIQUE POSSIBLES (exemples)	LE COLLEGE COMME SUPPORT ACTIONS A REALISER PAR LES ENTREPRISES (exemples)
<ul style="list-style-type: none"> - Accéder à l'eau potable - Connaître le cycle de l'eau - Économiser l'eau et la recycler - Limiter les rejets et lutter contre la pollution - Connaître les effets de la pollution de l'eau sur la santé - Comment contribuer à préserver une ressource en eau potable pour les générations futures ? <p>Travail sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accès à l'eau potable et les inégalités - Le cycle de l'eau dans un bâtiment - La sécurité de l'approvisionnement - La réduction des consommations d'eau - Le recyclage des eaux de pluie et des eaux usées - Les étapes d'épurations de l'eau - La pollution de l'eau - Les mesures de protection - ... 	<p>6^{ème} : SVT Le peuplement d'un milieu</p> <p>5^{ème} : Géographie La diversité de l'Asie (maîtrise de l'eau)</p> <p>Education civique Le refus des discriminations/La solidarité</p> <p>Physique-Chimie L'eau dans notre environnement</p> <p>3^{ème} : Géographie L'inégale répartition de la richesse</p> <p>SVT Responsabilité humaine en matière de santé et d'environnement</p> <p>La qualité de l'eau</p> <p>Education civique La solidarité et la coopération internationale</p> <p>Techno : toutes classes</p> <p>Thèmes de convergence : Thème 2 : environnement et développement durable Thème 4 : météorologie et climatologie Thème 5 : santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Calcul de la quantité d'eau consommée par jour en France et dans d'autres pays - Calcul des consommations d'eau du collège. Comment les réduire ? Quels gestes adopter ? - Visite du bâtiment et présentation des systèmes permettant d'économiser l'eau potable - L'approvisionnement en eau et le traitement des eaux du collège - L'eau de pluie du collège : circuit, traitement, utilisations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir des systèmes hydro-économiques - Prévoir et mettre en œuvre dès que possible des installations et techniques alternatives de récupération des eaux de pluie (bassins de rétention, cuves enterrées,...) : panneaux pédagogiques et visites, le cas échéant, pendant le chantier - Prévoir outil de suivi des consommations d'eau du collège et panneau d'affichage des consommations par poste (GTB communicante) - Réaliser brochure ou panneaux d'affichage sur le traitement des cibles 5 - Gestion de l'eau et 14 Qualité sanitaire de l'eau - Réaliser et présenter aux élèves le carnet de vie du bâtiment <p>Métiers : rencontres avec un bureau d'études, un plombier, une personne de la DEA : prévoir exposés en classes ou conférences</p>

Compte tenu que nous nous intéressons ici au développement durable, dans sa globalité, il faut également prendre en compte le volet social. C'est pourquoi sont fournis dans les tableaux ci-dessous des exemples d'actions à mener sur ce volet, d'une part sur la thématique société et citoyenneté, et d'autre part sur la thématique architecture et patrimoine.

THEME SOCIETE ET CITOYENNETE	PROGRAMMES CONCERNES (exemples)	ACTIONS PEDAGOGIQUE POSSIBLES (exemples)	LE COLLEGE COMME SUPPORT ACTIONS A REALISER PAR LES ENTREPRISES (exemples)
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accueil des élèves handicapés - Favoriser l'accueil des primo-arrivants - Connaître et mettre en œuvre les éco-gestes - Découvrir les métiers liés à la construction des collèges - Favoriser l'ouverture sur le quartier <p>Travail sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La place accordée aux personnes handicapées aujourd'hui, - L'intolérance, - La difficulté d'arrivée dans un pays nouveau, - Les éco-gestes - L'intégration du collège dans le quartier - ... 	<p>6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} : Education civique Etre citoyen</p> <p>3^{ème} : Ouverture sur le monde des métiers Découverte professionnelle</p> <p>Thèmes de convergence : Thème 2 : développement durable</p> <p>Socle commun : compétences sociales et civiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Travail sur les représentations des différences - Créer une exposition sur la tolérance, les inégalités sociales, la précarité - S'engager dans une opération « collège ouvert » - Mener des projets communs avec des associations du quartier, - Mettre en œuvre un projet de solidarité internationale... - Réaliser une enquête sociologique sur les personnes employées sur le chantier 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un livret de présentation général de l'établissement - Mettre en place les équipements nécessaires pour permettre l'accès des personnes handicapées - Créer un lieu commun de rencontre, ouvert sur le quartier, sur la ville - Employer des apprentis et des personnes en insertion - Privilégier les entreprises locales - Mettre à disposition les informations pour réaliser l'enquête sociologique <p>- Métiers : rencontre avec les personnes employées sur le chantier</p>

A. L'agenda 2030 d'établissement d'enseignement

Dans une logique de cohérence entre les actions et les discours et afin de faciliter la bonne gestion des nouveaux collèges, la mise en place d'une démarche de développement durable de type Agenda 2030 d'établissement sera fortement conseillée à l'ensemble des acteurs. En effet, au vu notamment des dispositions environnementales mises en œuvre dans la construction des collèges, il est logique de donner un cadre méthodologique pour la gestion et les grandes orientations du collège.

L'Agenda 2030 sera porté par un Comité de pilotage au sein de l'établissement, constitué de représentants de tous les acteurs (collégiens, parents, équipe technique, administrative, éducative, entreprises, associations, collectivité...).

Le/la coordonnateur/rice de projet aura donc pour rôle d'encadrer la mise en œuvre de l'agenda, et faire remonter les besoins du collège en terme d'équipement aux services du Département afin d'y répondre, et ainsi contribuer pleinement à la mise en œuvre du programme.

Plusieurs thématiques seront amenées à être développées dans le cadre des Agendas 2030 :

- l'énergie,
- les déchets
- l'eau,
- la biodiversité,
- les achats et la consommation,
- la mobilité / les transports,
- le bruit,
- l'alimentation,
- l'air,
- la santé et le bien-être,
- la citoyenneté et la solidarité...

Toutes ces thématiques et l'ensemble des projets qui seront réalisés seront rattachés aux Objectifs du Développement Durable définis par l'ONU.